



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE BARBECUE

Article 1 - ORGANISATION

Le Bike & Troc Festival organise un championnat de Barbecue le **samedi 9 juillet 2022** à la station de Chalmazel.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement. En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Article 2 – INSCRIPTIONS

Le concours est ouvert à tous les individus majeurs à condition qu'ils se soient acquittés des droits d'inscriptions.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Les participants doivent être majeurs le jour de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet du Bike & Troc Festival. Les inscriptions sont possibles jusqu'au mercredi 6 juillet à 23h59 dans la limite des places disponibles.

Tarif unique : 20€ par équipe

Tout engagement est ferme et définitif, aucune excuse provenant du participant ne fera l'objet d'un remboursement.

Article 3 – LES EQUIPES

3.1 Chaque équipe est composée de 2 ou 3 participants et éventuellement d'un coach qui ne cuisine pas.

3.2 Lors de l'inscription en ligne, chaque équipe désignera un capitaine qui représentera l'équipe auprès du jury et des organisateurs le jour de la compétition.

3.3 Aucun candidat ne peut concourir pour plusieurs équipes.

3.4 Le championnat est limité à 20 équipes participantes.

Article 4 – LE JURY

Le jury est composé d'élus, de sportifs et d'artistes.

A la fin de chaque manche, les juges se déplacent sur chaque stand pour déguster les différentes préparations.

Chaque équipe doit présenter deux assiettes (officielles) avec une quantité nécessaire pour que chaque membre du jury puisse goûter. Les deux assiettes à présenter seront un plat libre et un plat avec un ingrédient imposé.

Article 5 – LES EPREUVES

Pour chaque manche, les participants devront réaliser deux cuissons différentes.

Deux plats devront être présentés devant le jury : un plat libre et plat imposé avec un ingrédient fourni par nos soins : fourme, légumes, etc...

L'ensemble des cuissons doivent être réalisées au barbecue.

5.1 Manche 1 : POULET

La première manche d'une durée d'1h30 se déroulera de 10h30 à 12h00.

5.2 Manche 2 : PORC

La deuxième manche d'une durée d'1h30 également se déroulera de 14h00 à 15h30.

5.3 Manche finale : BŒUF

La finale se déroulera entre 17h00 et 18h00.

Article 6 – LES CRITERES D'EVALUATION

Chaque recette sera évaluée selon les critères suivants :

- Esprit Barbecue
- Goût
- Cuisson
- Dressage / Esthétique du plat
- Originalité
- Présentation de l'équipe

Article 7 – LES ELEMENTS FOURNIS

L'organisation fournira à l'ensemble des équipes les éléments suivants :

- Barbecue
- Charbon
- Allume-feu
- Différentes viandes

Article 8 – CUISSON ET PREPARATION

Le candidat est libre de cuisiner et de cuire au barbecue les morceaux de viande fournis, selon la recette de son choix.

Les cuissons sont réalisées sur un barbecue à charbon de bois fourni par l'organisation. La viande est fournie à chaque équipe par l'organisation du concours.

Tous les autres ingrédients nécessaires à la recette sont fournis par les participants.

Deux plats devront être présentés devant le jury : un plat libre et plat imposé avec un ingrédient fourni par nos soins : fourme, légumes, etc...

Article 9 – REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- 9.1 Chaque équipe se doit de respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- 9.2 Interdiction de fumer lors de la préparation et la manipulation de la viande
- 9.3 Veiller à la propreté de l'espace de préparation et du barbecue
- 9.4 Port obligatoire de vêtements en coton et de chaussures

Article 10 – DISQUALIFICATION

La compétition doit se dérouler dans une ambiance familiale, amicale et conviviale. Les candidats doivent adopter une attitude irréprochable vis-à-vis des autres candidats, des juges, des membres de l'organisation, du public et des journalistes présents. Les candidats doivent respecter les règles du concours.

Tout candidat ou toute équipe contrevenant à l'une de ces règles pourra être expulsé. L'expulsion d'un membre d'une équipe entraîne automatiquement la disqualification de l'équipe entière.

Seront systématiquement sanctionnés d'expulsion et de disqualification de l'équipe :

- 10.1 L'utilisation excessive de boissons alcoolisées ou d'intoxication publique entraînant une perturbation du concours
- 10.2 Le service ou la vente de plats, de boissons et de tout produit alimentaire
- 10.3 L'utilisation de substances illégales
- 10.4 L'agression verbale ou physique d'un membre de l'équipe, d'un membre d'une équipe adverse, d'un juge, d'un représentant de l'organisation, d'un membre du public par un candidat ou personne de son entourage

10.5 Le vol, la malhonnêteté, la tricherie, l'utilisation de viandes interdites, ou tout acte de turpitude morale

10.6 L'utilisation de gaz ou d'autres sources de chaleur auxiliaires à l'intérieur de l'espace de préparation

10.7 Toute violation des règles ci-dessus doit être signalée à l'organisation du concours.

Article 11 – RECOMPENSES

Les 3 premières équipes de la finale seront récompensées.

Article 12 – ANNULATION

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison autre que force majeure : les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 35% conservés par l'organisation pour les frais de dossier.

En cas de désistement d'une équipe, quel qu'en soit la cause il n'y a pas de remboursement des frais d'engagement.

Article 13 – DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au championnat de barbecue du Bike & Troc Festivale qui se déroulera le samedi 9 juillet 2022.

Article 14 – DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation favorise la promotion d'un dispositif de covoiturage.

Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté. Le non-respect de cette règle entrainera une disqualification du binôme.

Article 15 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.